

Délibération N° 6

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

L'an deux mil vingt quatre

Le Vingt-Huit Mai à 16 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"
et de la Conférence des Maires

légalement convoqué en date du 22 Mai 2024 s'est réuni, à TOULON
SUR ALLIER (03400), au Domaine des Sallards,
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. Yves PLANCHE (Commune de BILLEZOIS), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES
- M. Jean-Marc BRUNIAU (Commune de LAPALISSE), pouvoir à M. Didier HANGARD
- Mme Delphine THÉVENOUX (Commune de BARRAIS-BUSSOLLES), pouvoir à M. Michel VIVIER
- M. Alain POUZERAT (Commune de DROITURIER)
- M. Jean-Claude POTHIER (Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ)

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Monsieur Didier HANGARD a été élu Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise CAVOK a dû réaliser en urgence des travaux d'élargissement de la piste afin de réaliser un marché de maintenance d'un avion spécifique pour le compte du Ministère des Armées.

Ce marché nécessite un élargissement de la piste qui n'avait pas été anticipé, les travaux occasionnent des dépenses importantes qui s'élèvent à plus de 3 millions d'euros. Sans la réalisation des travaux, une partie de l'activité aurait dû être délocalisée.

Par conséquent, Monsieur LANDILLON a sollicité une Aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier, de la Communauté de Communes et de l'Etat.

Le Conseil Départemental propose de déroger au règlement de l'AIE en attribuant une aide exceptionnelle de 100 000 € à condition que la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse attribue la même aide.

L'enveloppe budgétaire prévue permet d'octroyer cette aide ; Monsieur le Président explique que le soutien à cette entreprise est important pour lui permettre de développer son activité à PERIGNY.

Aussi, Monsieur le Président propose d'allouer 100 000 € à CAVOK pour les travaux d'investissement réalisés.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	13

OBJET :

**AIDE A L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE – AIDE
SPECIFIQUE**

La Conférence des Maires émet un avis favorable à la demande d'aide formulée par CAVOK.

Le Bureau, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une aide de 100 000 € à CAVOK pour les travaux d'élargissement de la piste,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour le versement de cette aide.

Fait et délibéré à TOULON SUR ALLIER les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 6 JUIN 2024
Publié ou Notifié
le : 29 MAI 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"